



Droit de succession assurance vie

Par Felix

Bonjour ,

Ma grand mère est décédé et elle avait contracté une assurance vie d'environ 200000? dont moi , mon frère et mes deux s?urs sommes bénéficiaires. J'aurais aimé savoir combien de droit de succession allons nous payer et surtout si il fallait régler ces droits avant de toucher l'assurance vie ou si ces droits étaient directement prélevé depuis l'assurance vie et donc il n'y avait pas de frais à avancer !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout dépend à quel âge les fonds ont été versés sur cette AV.

L'assureur vous demandera des documents et attestations, puis vous versera la somme qui vous revient déduction des frais et taxes sous 1 mois (loi Eckert)

Plus d'infos ici :

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/je-suis-beneficiaire-dune-assurance-vie-comment-la-declarer]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/je-suis-beneficiaire-dune-assurance-vie-comment-la-declarer[/url]